



## Prix Facile à lire Bretagne 2017

### Règlement

#### Article 1 – Organisation

L'établissement public de coopération culturelle, Livre et lecture en Bretagne, l'association Les Chemins de lecture, les bibliothèques départementales de prêt du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, les bibliothèques de Sixt sur Aff, Renac, La Chapelle de Brain, Saint-Didier, Thorigné-Fouillard, Betton, Redon, Saint-Jacut-Les-Pins, Allaire, Peillac, Muzillac, Carnac, Landerneau, Lesneven et Lampaul-Guimilliau organisent le prix Facile à lire qui a pour but de donner l'envie de lire aux personnes en difficulté avec l'écriture et la lecture.

#### Article 2 - Objet du prix

L'objet du prix est de récompenser :

- ☐ un titre présenté dans une sélection de huit livres définis comme « Facile à lire » déterminée par les organisateurs du prix ;
- ☐ Une bibliothèque pour les actions menées dans le cadre de ce Prix.

#### Article 3 - Participation

Ce prix est sans obligation d'achat et la participation est gratuite.

Il est ouvert aux personnes à partir de 15 ans. Ne peuvent participer les membres du jury.

Une personne peut participer individuellement dans sa commune, en s'adressant à la bibliothèque municipale.

Un établissement peut participer (foyer de vie, Maison pour tous, Mission locale...) au nom de plusieurs résidents/adhérents, en s'adressant à la bibliothèque municipale.

La sélection des titres retenus est accessible dans toutes les bibliothèques départementales et bibliothèques partenaires.

#### Article 4 - Modalités d'inscription

L'inscription est ouverte du mois de janvier au mois d'août 2017. Elle est ouverte aux adultes (plus de 15 ans).

Pour participer :

- a. L'inscription n'oblige pas à lire tous les livres de la sélection.
- b. Retirer un bulletin de vote dans les bibliothèques partenaires.
- c. Déposer le bulletin de vote au plus tard le 30 août aux horaires d'ouverture des bibliothèques. Cependant, chaque territoire procède aux votes au moment de son choix, en gardant secret le scrutin jusqu'à la date de clôture.



## **Article 5 – Les bibliothèques participantes**

Les bibliothèques s'engagent à acheter au moins 1 exemplaire des titres de la sélection.

Les bibliothèques s'engagent à mettre tout en œuvre pour toucher des personnes éloignées du livre, en sollicitant des partenaires, en communiquant localement autour de ce prix.

Si elles reçoivent un auteur, les bibliothèques s'engagent à organiser au mieux cet accueil : communication, préparation de l'espace, du matériel, « pot » de bienvenue, etc.

Si les bibliothèques reçoivent l'exposition « Un océan d'amour », elles s'engagent à prendre en charge l'enlèvement dans la bibliothèque qui aura exposé auparavant, à installer et valoriser l'exposition, et à la reconditionner pour la bibliothèque suivante.

## **Article 6 – Utilisation du logo Prix « Facile à lire » Bretagne**

Les structures participantes s'engagent à apposer le logo Prix « Facile à lire » Bretagne uniquement sur les documents utilisés dans le cadre de ce Prix « Facile à lire » Bretagne et à ne pas l'utiliser pour un autre Prix.

## **Article 7 - Exclusion de participation**

Aucune participation violant les articles du présent règlement ne pourra être retenue.

Il n'est admis qu'une seule participation par personne.

## **Article 8 - Modalités de désignation des prix**

Le comité d'organisation se réunira la première quinzaine de septembre pour comptabiliser les votes des participants et déterminer le titre gagnant. Le titre gagnant sera celui qui aura eu le plus de votes. Le résultat sera annoncé lors de la cérémonie finale de la remise du Prix en septembre 2017.

La cérémonie finale sera également l'occasion de présenter et de mettre en valeur les actions menées sur le territoire par les différents partenaires.

## **Article 9 - Dotations et remise des lots**

L'auteur du titre retenu recevra un prix d'une valeur de 500 euros. Ce prix sera remis lors de la cérémonie finale réunissant les participants au Prix en présence du comité d'organisation et des partenaires.

## **Article 10 - Responsabilité de l'Organisateur**

L'organisation ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce prix devait être modifié, reporté ou annulé.

## **Article 11 - Acceptation du règlement**

La participation au prix entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.



## Les Chemins de lecture

Le règlement complet est également disponible à titre gratuit sur la page des sites des bibliothèques, de l'association des chemins de la lecture, de Livre et lecture en Bretagne où il peut être consulté et imprimé.

Toute personne prenant part à ce prix renonce à tout recours sur les conditions de son organisation et de son déroulement, ainsi qu'à tout recours contre les décisions, y compris les résultats, du comité de sélection des livres ou du jury.

La version déposée chez l'huissier fait foi au regard des informations divulguées sur le site Internet et en contradiction avec le présent règlement.

### **Article 12 - Informatique et libertés**

Les informations nominatives concernant les participants sont destinées à l'usage du comité d'organisation.